66e Annee. T. 132. N° 45-46 6-13 Novembre 1949

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

23 NOV. 1949

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRÈS AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS
DE NOMBREUSES GRAVURES EN NOIR
ET DE PLANCHES EN COULEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 900 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1200 Frs

LE NUMÉRO : 30 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1 BIS, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

C.C.P. 1786 MONTPELLIER TÉLÉPH. 59-76 (2 LIGNES

POURQUOI planter LARGE

puisque les tracteurs vignerons ARD. et VITICHENILLE de

78, 72 et **66** cm. de large vous conserveront tous les

avantages de la plantation **étroite**

LAIT DE CUIVRE CONCENTRÉ
COLLOÏDAL 33 pour cent DE CUIVRE

Pour tous vos **sulfatages**, *seul ou mélangé avec soufre ou insecticides*

Le plus **puissant anticryptogamique homologué** *par le Minist. de l'Agr.*

VIGNE - ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Concessionnaires demandés

Commandes, renseignements s'adresser à P.-A. LACAZE, agent régional, 7, rue Tolosane, TOULOUSE

C'est un Produit : Société SELOXYDE, TARBES
Etablissements KULMANN, PARIS

CRÉDIT LYONNAIS

Établissement Nationalisé au Capital de 1 Milliard
Réserves : 1 Milliard

Toutes Opérations de Banque et de Bourse
Avances à la Propriété - Warrantage

AGENCES DANS LE DÉPARTEMENT :

MONTPELLIER - BÉZIERS - SÈTE
LUNEL - PÉZENAS - CLERMONT
GUICHETS PÉRIODIQUES

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIÈRES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

Agent général pour l'Afrique du Nord : **Paul** VALENTIN, 139, rue Sadi-Carnot, ALGER.

LA MARQUE

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES de CUIVRE TECHNIQUES 50 et 56-57 %
BOUILLIES A L'OXYCHLORURE de CUIVRE 16-25 et 32 %
DÉCHETS DE TABACS POUR AMENDEMENTS

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie chimique

Administration et Vente
32, rue Thomassin, LYON
TÉL. : GAI. 55-01

Usine
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 15-46

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,
racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Téléki**

ADRESSEZ VOUS en CONFIANCE aux :

PÉPINIÈRES Jean MALOD, BEROULE & MULATE Gendres & Sucrs

(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire) **Avenue de Châteauneuf, MONTÉLIMAR (Drôme)**

Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

ECOLE D'ARBORICULTURE FRUITIÈRE ET D'AGRICULTURE DE FAZANIS - Ste-LIVRADE-sur-LOT
A TONNEINS (LOT-ET-GARONNE)

SES MEILLEURES VARIÉTÉS FRUITIÈRES SÉLECTIONNÉES

(scions obtenus avec les plus beaux arbres étalons) en :

— **Pruniers d'ente** (Sélection du Comité Régional d'Arboriculture fruitière)
— **Pêchers** — **Cerisiers** — **Poiriers & Pommiers** (Variétés françaises et américaines)

Visitez ses pépinières à SAINTE-LIVRADE (Vallée du Lot)

— **SES SEMENCES SÉLECTIONNÉES**
— **SES ŒUFS A COUVER, POUSSINS SUSSEX** (Sélection au nid-trappe)
— **SES REPRODUCTEURS PORCINS YORKSHIRE INSCRITS**

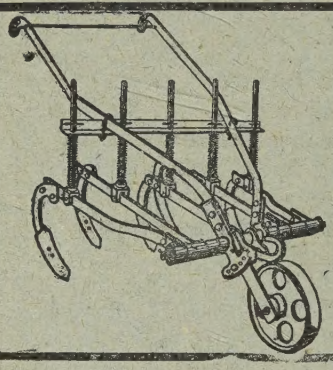

Cultivateur "MINERVA" Brevet 817-243

à dents Indépendantes

Chaque dent travaille indépendamment du bâti
Plus de dents cassées — Stabilité totale
Moindre fatigue pour le conducteur
C'est l'appareil du viticulteur moderne

Deux largeurs : **0,75** et **0,55** cm.

Pierre MONESTIER et fils, Constr., CASTELNAUDARY (Aude)

Tél. : **2-88**

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (HÉRAULT)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

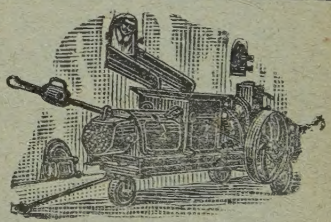

(Déposée France et Etranger)

Pressoirs « Minibourbes »

Engrais phosphaté naturel micronisé

HYPERPHOSPHATE

C'est une fabrication

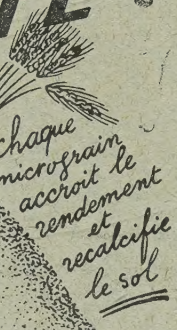

fertilise et chaule à bon marché

Conçu spécialement pour la fumure des terres acides et des prairies

Réno

47, Rue de Liége
Paris-8e

A deux pas de chez vous vous trouverez un vendeur

VENTES 1948 : 300.000 TONNES

Tract Continental

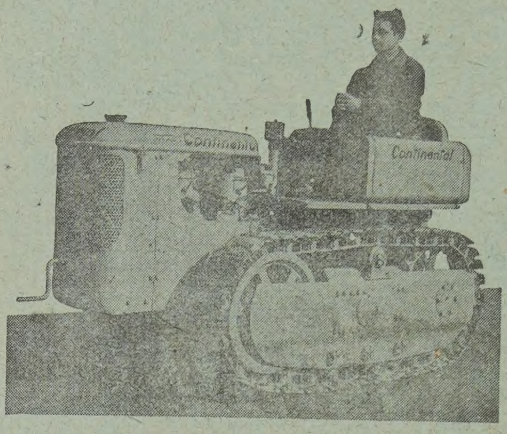

DIESEL { CB 70 NORMAL ÉLARGI
CP 60 NORMAL
CD 40 VIGNERON STANDARD

ESSENCE-PÉTROLE DIESEL { CB 25 VIGNERON STANDARD
Largeur hors tout 0 m. 85 ou 1 m.

Demander notice PAV

Éts RICHARD Frères, 17 à 21, rue de Saint-Cyr
LYON
Tél. Burdeau 75-53 75-54
Service commercial : Tél. Burdeau 79-42

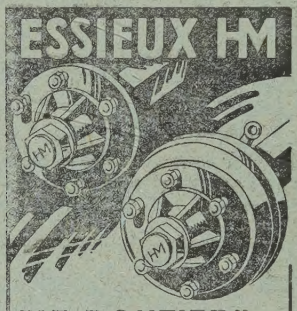

"LE ROUTIER"
"LE RURAL"
TOUS USAGES
TOUS TONNAGES
H. MALARTRE 26, Rte de Vienne
LYON - Tél. P. 15-71

Société VICTORIN CHAVE & Fils
VIGNES AMÉRICAINES & HYBRIDES
GREFFÉS RACINÉS
BOUTURES 1er CHOIX & ÉLITE
CARPENTRAS (Vaucluse) Tél. 4-74
— REPRÉSENTANTS DEMANDÉS —

VIGNES AMÉRICAINES
Pépinières Denis TOURETTE
A VOGÜÉ (ARDÈCHE) TÉL. 3
Dispose en très belle marchandise
Porte-greffes : Racinés 161-49 - 5 BB - 41 B - Lot - 3309 ;
S. V. 12.375 - 18.315 ; Couderc 13 ; Seibel 7.053.
Boutures pépinière 161.49 - 5 BB - 41 B - Lot - R. 99 - 3309

LINARÈS FRÈRES

SIÈGE et USINES : **BERGERAC** (Dordogne)

MAISON FONDÉE EN 1845

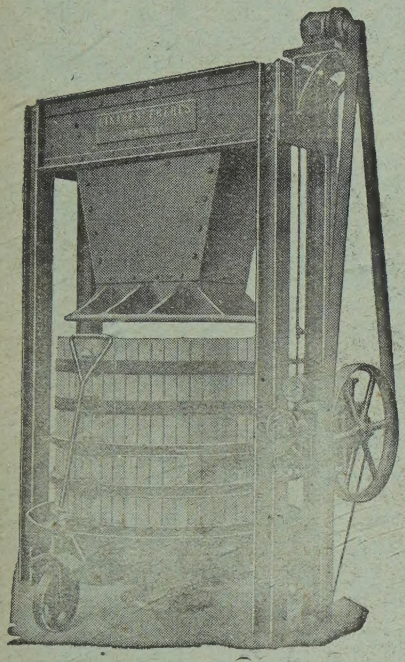

MATÉRIEL VINICOLE

Les plus hautes références

INSTALLATIONS Caves particulières Caves coopératives

PRESSES HYDRAULIQUES
à forte pression

HYDRO-MÉCANIQUES
à grande contenance

PRESSES HORIZONTALES

FOULOIRS - ÉMIETTEUSES - VERINS

TOUT MATÉRIEL A MAINS

PRESSES CONTINUES ET EXTRACONTINUES

HAUT RENDEMENT
- VIN CLAIR -

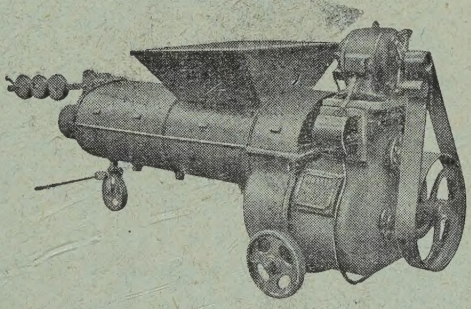

POMPES A VENDANGE A PISTON ET ROTATIVES

Pour l'Elévation
le Foulage et l'Elévation
l'Egrappage et l'Elévation
CONCENTRATEURS DE MOUT
par caléfaction

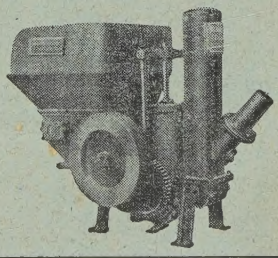

AGENCES & DÉPOTS : DANS TOUTES LES RÉGIONS VINICOLES de FRANCE et AFRIQUE du NORD

TOUS RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE

l'engrais qui paie...

LA LITTORALE

BÉZIERS

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Alabouvette. — *Chronique.* — Vers une production française d'hybrides de maïs. 281

J. Branas. — Recherches sur la densité et la disposition des plantations. . 285

Henri Demesmay. — La nécessité d'une propagande. 293

Jules Milhau. — Viticulture et dévaluation. 295

R. Montagne. — Qui est responsable en cas d'incendie d'un bien rural donné à bail. 300

Jean Timon-David. — Une menace pour la riziculture en Camargue : La mouche du riz. 302

Questions diverses. — **G.** Salaire apparent et salaire réel. — **V. Charrin.** Nous ne produirons jamais assez de potasse. 303

Information. — Manifeste de la Confédération européenne de l'Agriculture (C.E.A.) aux agriculteurs de l'Europe. 305

Bibliographie. — Problèmes agricoles, par René Cercler. 305

S. N. C. F. — Bulletin commercial.

CHRONIQUE

Vers une production française d'hybrides de maïs

L'expérimentation poursuivie à partir de 1947 dans les stations de recherches agronomiques, a montré que certains hybrides américains de maïs sont plus productifs que nos vieilles variétés à pollinisation libre.

Elle a montré aussi que, dans la gamme très étendue des obtentions américaines, on peut trouver des types convenant à chacune de nos régions, à la condition de ne pas perdre de vue que le rythme de végétation du maïs est, chez nous, assez différent de ce qu'il est aux Etats-Unis.

Pendant l'hiver 1948-49, grâce à la générosité de certaines firmes américaines ou avec l'appui de l'Organisation d'aide à l'Europe, des importations de semences hybrides ont été réalisées dans le but de faire connaître à de nombreux agriculteurs français les avantages des hybrides.

L'idée était louable. On peut seulement regretter que les importations n'aient pas été limitées aux semences d'hybrides déjà connus et éprouvés chez nous. Ceci pose, une fois de plus, le problème des liaisons entre recherche et vulgarisation, surtout quand la vulgarisation est animée par le commerce.

Quoi qu'il en soit, les introductions du printemps 1949 ont porté en grosse majorité sur des hybrides tardifs, trop tardifs pour notre pays. Il en résultera une certaine confusion dans l'esprit des agriculteurs, car la sécheresse de l'été 1949 aura permis dans les régions septentrionales, comme en Béarn et Pays basque, la maturation de types normale-

ment tardifs, tandis qu'en Lauragais et vallée de la Garonne certains des maïs distribués auront parfois donné moins d'épis que les variétés locales. Dans les mêmes conditions, les hybrides déjà éprouvés et retenus pour leur bon comportement en 1947 et 1948 ont à peu près partout donné de bons résultats.

De nouvelles importations de semences étant prévues et souhaitables pour le printemps 1950, il paraît utile de faire le point et d'examiner comment l'agriculture française peut tirer le meilleur parti de l'aide américaine en matière de maïs.

Notons tout d'abord que trois années d'expérience semblent démontrer que les hybrides dont le cycle est supérieur à 110 jours aux Etats-Unis sont trop tardifs pour notre pays. Les hybrides de 110-115 jours cependant, plus productifs, nous paraissent à rejeter, même si, certaines années, ils arrivent à complète maturité, parce que les agriculteurs s'accordent à considérer les précocités de *Grand Roux Basque* et de *Miflette du Lauragais* comme des précocités limites partout où le séchage est difficile et où le blé succède au maïs. Or, le rythme de végétation de ces deux variétés françaises correspond chez nous à celui des hybrides dont la durée de végétation est, aux Etats-Unis, de 105-110 jours.

Nous avons donc à choisir entre les hybrides de durée de végétation comprise entre 70 et 110 jours et à déterminer ce qui convient le mieux à chacune des zones productrices de maïs. S'il n'est pas encore possible, faute d'un réseau expérimental suffisamment dense, de fixer pour chaque petite région la précocité la plus indiquée, on peut déduire des expériences effectuées jusqu'ici et de la connaissance du rythme de végétation des populations françaises les limites suivantes :

dans les régions septentrionales (Bresse, Alsace, Région parisienne), il ne semble pas indiqué de préconiser des hybrides demandant plus de 85 jours aux Etats-Unis ;

en Languedoc et dans la basse vallée du Rhône, en culture non irriguée, les meilleurs hybrides paraissent être ceux de 90 à 100 jours ;

dans le Sud-Ouest, suivant les situations, notamment l'importance des précipitations, on peut cultiver des hybrides de 95 à 110 jours, les derniers étant réservés aux zones les plus humides et aux terres fertiles.

Chacun des groupes de précocité est représenté par un nombre variable d'hybrides déjà essayés, par un nombre beaucoup plus grand de numéros susceptibles d'être importés pour peu que de nouvelles firmes américaines s'intéressent au marché français. Il ne faut pas oublier, en effet, que les hybrides de maïs se chiffrent par centaines.

La logique voudrait que les prochaines importations de semences soient limitées aux seuls hybrides ayant fait leurs preuves chez nous, tout le reste devant au préalable passer au crible de l'expérimentation.

Parmi les hybrides suffisamment connus : *Wisconsin 255, Wisconsin 355, Wisconsin 416, Wisconsin 464, Minhybrid 706* et *Iowa 4417*, éprouvés depuis deux et trois ans ; *United 3, United 20, United 22, United 26, United 28*, essayés en 1949 seulement, et *Dekalb 56*, avec deux ans d'essais, sont ceux qui, à notre avis, méritent d'être vulgarisés.

Mais notre ambition ne doit pas se borner à introduire chaque année

des hybrides doubles ; nous devons nous efforcer de produire chez nous les semences qui nous sont nécessaires.

Pour produire de la semence d'un maïs hybride, il faut posséder les quatre lignées qui entrent dans sa constitution, réaliser les hybrides simples, puis l'hybride double. Ici intervient une difficulté. Les maïs américains se classent en deux grandes catégories :

ceux qui ont été obtenus par les stations officielles et dont la généalogie est connue ;

ceux à généalogie tenue secrète, qui ont été obtenus par des établissements privés de sélection.

Pour les hybrides du premier groupe, il ne semble pas y avoir d'obstacle à l'organisation d'une production française des semences puisque les stations américaines fournissent gracieusement de petites quantités des lignées auto-fécondées et qu'il est sans doute possible d'importer dès cette année des hybrides simples en quantité suffisante pour récolter chez nous en 1950 les semences d'hybrides doubles désirables.

Les maïs du deuxième groupe, au contraire, ne pourront être réalisés en France que dans la mesure où des accords seront intervenus entre obtenteurs américains et multiplicateurs français. Il est vraisemblable que certaines compagnies sont disposées à fournir chaque année à une maison française ou à un groupement d'agriculteurs de leur choix les hybrides simples permettant la réalisation en France de tel ou tel maïs hybride.

Dans la mesure où la valeur culturale des deux catégories d'hybrides est identique, il est évident que l'intérêt de l'agriculture française est de s'organiser pour produire ceux dont les lignées sont connues et libres de toute redevance. Ce n'est que dans le cas où les hybrides à généalogie secrète se révèleraient régulièrement les plus productifs que le problème mériterait d'être reconsidéré, compte tenu des charges occasionnées par l'importation annuelle des hybrides simples.

Examinons maintenant en quoi consiste, sur le plan pratique, cette production de semences de maïs et supposons qu'un groupement d'agriculteurs désire produire de quoi emblaver *1.000 hectares* de *Wisconsin* 464 = (M 13 × R 3) × (153 × 374).

1.000 ha à 30 kgr./ha (ce qui est un grand maximum) correspondent à 30.000 kgr. = 300 quintaux de semences à produire.

Les champs dans lesquels sera réalisé le croisement final sont emblavés pour les 3/4 avec l'hybride simple (M 13 × R 3), pour 1/4 avec (153 × 374). La production du père (153 × 374) étant inutilisable, et en supposant un rendement moyen de 25 quintaux/hectare, il faut donc disposer d'une superficie totale bien isolée de 16 hectares, sur laquelle on sèmera alternativement deux lignes du père (153 × 374) et six lignes de la mère (M 13 × R 3). Si nous admettons qu'avec une préparation soignée le semis exigera au plus 20 kgr./hectare, il est nécessaire d'avoir :

240 kgr. de l'hybride simple mère (M 13 × R 3),
80 kgr. de l'hybride simple père (153 × 374),

qui peuvent être importés, mais que l'on peut aussi produire.

L'obtention de 240 kgr. de graines hybrides (M 13 × R 3) nécessite

une superficie bien isolée de 0 ha 60, car le rendement des hybrides simples est faible et peut être estimé à 6 qx à l'hectare.

Il faut en outre disposer de :

6 à 8 kgr. de semence de la lignée M 13,
3 à 4 kgr. de semence de la lignée R 3.

De même la production de 80 kgr. de l'hybride simple (153 × 374) nécessitera un champ de 0 ha 25 et

3 à 4 kgr. de la lignée 153,
1,500 à 2 kgr. de la lignée 374.

Les lignées auto-fécondées sont très peu productives. On peut estimer le rendement à 20 grammes de grain par plante, de telle sorte qu'il faut prévoir pour leur obtention quatre petits champs bien isolés, à savoir :

une parcelle de 100 à 120 m², soit 3 à 400 plantes de la lignée M 13 ;
une parcelle de 50 à 60 m², soit 150 à 200 plantes de la lignée R 3 ;
une parcelle de 50 à 60 m², soit 150 à 200 plantes de la lignée 153 ;
une parcelle de 25 à 30 m², soit 75 à 100 plantes de la lignée 374.

En résumé, produire de quoi emblaver 1.000 hectares en maïs hybride nécessite :

ou l'importation de 240 kgr. de l'hybride simple mère
et 80 kgr. de l'hybride simple père,

ou l'obtention sur place de ces mêmes quantités, ce qui suppose que certains agriculteurs, particulièrement bien placés du point de vue isolement des parcelles, se spécialiseront dans la multiplication des quatre lignées auto-fécondées tandis que d'autres réaliseront les deux hybrides simples.

Cela suppose au stade culture une organisation nouvelle, entièrement à créer chez nous, avec comme complément des équipes de castration, des installations de séchage et de conditionnement des semences. L'exemple américain et les premiers essais réalisés en France prouvent que le bénéfice que l'on peut attendre de l'utilisation généralisée des hybrides compensera largement les efforts et les investissements consentis.

L. Alabouvette.

RECHERCHES SUR LA DENSITÉ ET LA DISPOSITION DES PLANTATIONS

Les problèmes posés par la densité et la disposition des plantations sont assez rarement étudiés pour que de nouvelles recherches soient justifiées.

D'autre part, l'évolution de notre vignoble depuis plus d'un siècle a constamment entraîné une modification de la disposition des plantations qui s'est exercée, à peu près toujours, dans le sens d'une diminution de leur densité. Ces changements manquent de bases expérimentales.

Ces raisons m'ont conduit à l'étude dont je rends compte ci-après. Les travaux de cette sorte sont difficilement abordables parce qu'ils exigent des champs d'essais dont l'entretien est compliqué et dont la pérennité est indispensable. Je ne prétends pas avoir vaincu toutes les difficultés, alors que j'en ai rencontré qui étaient, pour moi, assez inattendues, et je souhaite seulement avoir pu préciser certains points.

Ce compte rendu peut paraître prématuré puisqu'il ne concerne qu'une vigne jeune ; je ne crois pas que la valeur des résultats soit profondément modifiée de ce fait. En l'établissant, j'ai été animé par le désir de placer sous les yeux des praticiens une expérience qui peut orienter les décisions qu'ils ont à prendre au moment où s'impose une diminution des frais d'exploitation que la disposition des plantations détermine plus ou moins.

***

Je dois remercier mes collaborateurs qui ont presque tous contribué, à des époques différentes, au relevé des résultats, en particulier, M. Bernon, qui établit le champ d'expériences en 1942 et 1943.

DISPOSITION DU CHAMP D'EXPÉRIENCES

Le champ d'expériences a été établi par M. Bernon par la plantation, en 1942, de plants racinés de 110 R. qui ont été greffés en 1943 en Aramon noir.

Dégénérescence. — Le sol avait porté une vigne ; arrachée en 1935, cette vigne, très âgée, paraissait être la première vigne greffée établie sur l'emplacement choisi ; bien que le temps de repos observé entre les deux vignes ait été court, nous avons pensé pouvoir replanter sans grand danger en raison de l'état sanitaire relativement bon de la vigne arrachée.

Les plants racinés provenaient du commerce ; nous n'avions pas alors les moyens de faire mieux et d'agir efficacement dans ce domaine pour que les plants utilisés ne soient pas dégénérés ; parce que le cépage adopté, le 110 R., est en général relativement sain et aussi,

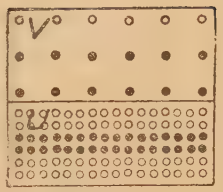

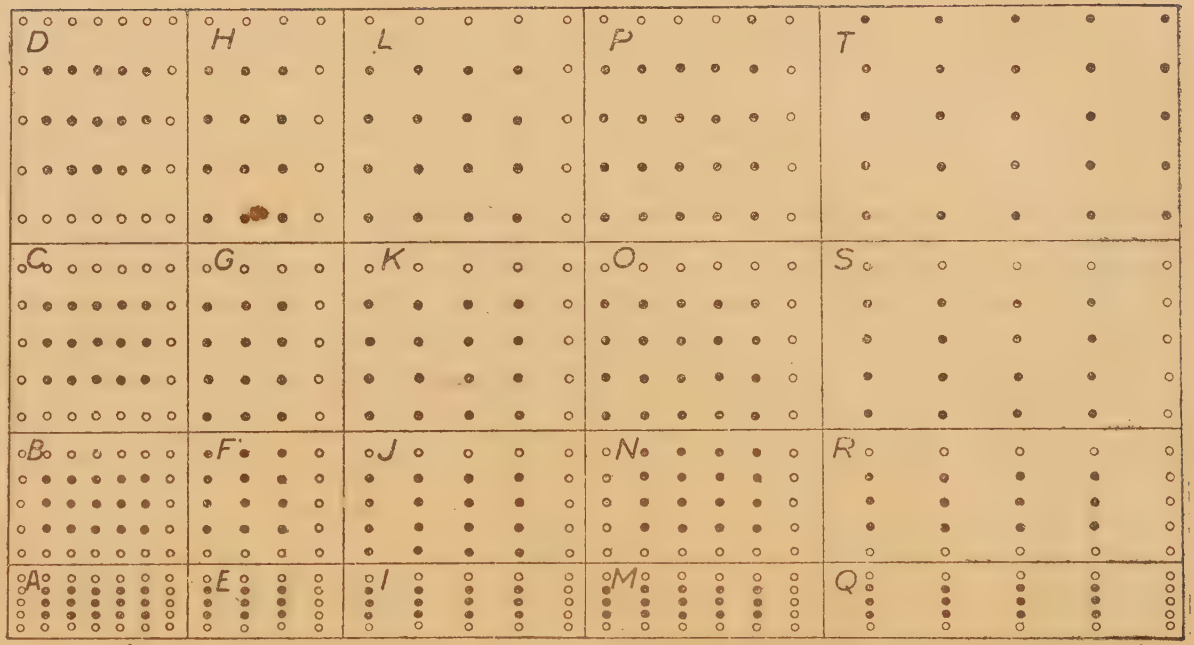

PLAN DU CHAMP D'EXPERIENCES

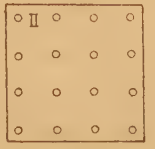

• Souche en expérience

Echelle

0 1 2 3 Mètres

peut-être, par chance, l'état sanitaire de la plantation s'est révélé assez bon.

Les greffons provenaient d'une vigne d'Aramon noir établie dans les sables du cordon littoral dont nous connaissions le bon état sanitaire.

Et, sans que la dégénérescence soit absente du champ d'expériences, elle n'est ni assez grave, ni assez fréquente pour diminuer la valeur des résultats.

Le sol est peu fertile et souffre un peu de la sécheresse ; dans l'ensemble des terres du vignoble du Midi de la France, il se classe, par sa fertilité, au-dessous de la moyenne.

La disposition adoptée prête à bien des critiques. L'impossibilité d'établir un nombre suffisant de répétitions est la plus sérieuse de celles que l'on peut faire. On voudra bien tenir compte des servitudes qui ont limité notre initiative aussi bien dans l'étendue du champ que dans sa disposition, laquelle devait permettre une exécution à peu près normale des façons culturales.

Au reste, et dans la mesure où des critiques de cette nature contesteraient les résultats acquis, nous pourrions répondre que cette expérience n'étant que la seconde faite en France, il y a lieu de penser que la troisième bénéficiera de moyens plus importants et constituera un progrès.

La taille. — Les souches sont conduites en gobelets à trois bras portant un nombre de coursons à deux yeux en rapport avec la puissance des souches.

Observation des résultats. — Les résultats relevés sont les suivants :

à la vendange :

nombre des grappes par souche (N) ;
poids des raisins (*a*) par souche ;
degré alcoolique en puissance (*c*) par souche ;

à la taille :

poids des sarments supprimés, par souche (*b*).

Remarque. — Sont seuls entrés en compte les résultats recueillis sur les souches du centre de chaque parcelle élémentaire ; on a négligé les souches placées en bordure des allées et des parcelles voisines. Les souches en expérience correspondent à un cercle noir sur le plan ci-contre.

Années d'observation : 1945, 1946, 1947, 1948.

Hétérogénéité agrologique du champ d'expériences. — Elle a été déterminée par l'*Ev* moyenne des parcelles disposées à 1,50 × 1,50 ; soit sur les parcelles G, O, V d'une part et I, II, III d'autre part (cf. plan ci-contre) :

	Ev. 1947
G.	86,7
O.	84,2
V.	86,1
I.	82,5
II.	82,5
III.	86,5

Les différences observées ne nous ont pas paru justifier le calcul d'un coefficient de place pour chacune des parcelles du champ.

PREMIÈRE PARTIE

LA DENSITÉ DE PLANTATION DANS LES DISPOSITIONS EN CARRÉ

On dispose des résultats observés sur les six parcelles ci-après indiquées avec leurs caractéristiques :

Désignation	Disposition m.	Sp. m²	δ
U.	0,50 × 0,50	0,25	40.000
B.	1 × 1	1,00	10.000
G.	1,50 × 1,50	2,25	4.444
O.	1,50 × 1,50	2,25	4.444
V.	1,50 × 1,50	2,25	4.444
L.	2 × 2	4	2.500

Les résultats des trois parcelles semblables G, O, V ont été réunis dans une moyenne. La variation de la densité de plantation qui a été ainsi provoquée n'est probablement pas suffisante pour embrasser tout le problème ; elle comprend, cependant, les densités courantes actuelles.

1. — Résultats observés

Le poids et la qualité de la récolte sont les éléments qui intéressent les vignerons ; ces données ont été recueillies, souche par souche, pendant quatre années. On ne reproduit ci-dessous, avec le poids des sarments, que les résultats observés en 1947 et 1948.

Résultats bruts (par souche)

	1947			1948		
	a raisins	*b* sarments	*c* degré	*a* raisins	*b* sarments	*c* degré
0,50 × 0,50 U.	0.51	0.10	9.5	0.51	0.11	9.8
1 × 1 B.	1.59	0.24	8.6	1.13	0.25	10.9
1,50 × 1,50 moy. G.O.V.	1.80	0.46	9.7	2.28	0.51	9.9
2 × 2 L.	2.34	0.62	10.1	3.50	0.71	9.4

Ces résultats peuvent être rendus plus explicites en rapportant le rendement obtenu à un hectare.

Rendement par hectare en quintaux de vendange fraîche

Désignation	δ	1947	1948
U.	40.000	204	204
B.	10.000	159	113
G, O, V.	4.444	80	101
L.	2.500	58,5	87,5

On constate que le rendement croît en même temps que la densité de plantation.

Mais il s'agit du poids de la vendange fraîche ; or, le rendement en jus de la vendange est variable avec la taille des grappes qui la constitent ; les belles grappes, les plus lourdes, comportent moins de déchets (râfles, peaux, pépins) que les petites. On connaît, par les travaux de L. Ravaz, le rendement en jus des grappes d'Aramon en fonction de leur poids (1).

Il est donc facile, connaissant le nombre des grappes, de calculer le poids moyen des fruits de chaque parcelle et d'en tirer le rendement en jus. On obtient alors les résultats suivants :

Rendements en hectolitres par hectare

Désignation	Disposition	1947	1948
U.	0,50 × 0,50	136	143
B.	1 × 1	113	88
G. O. V. . . .	1,50 × 1,50	56,8	76
L.	2 × 2	43,2	66,9

Pour les producteurs, d'ailleurs, cette donnée, pour si intéressante qu'elle soit, ne donne qu'une idée incomplète des résultats qu'ils peuvent attendre d'une parcelle de vigne. Le prix du vin est aussi fonction de son degré alcoolique. Et le résultat final est le produit « hectolitres × degrés » obtenu par hectare : cette donnée sert aux transactions qui ont pour base le degré-hectolitre.

Nombre de degrés-hectolitres par hectare.

Désignation	δ	1947	Indice	1948	Indice
U.	40.000	1.290	239	1.400	188
B.	10.000	973	179	960	134
G. O. V. . . .	4.444	*541*	*100*	*744*	*100*
L.	2.500	437	81	627	83

II. — Commentaires

1° Il est possible de constater que le résultat financier d'une récolte s'élève en même temps que la densité des plantations disposées en carré. Quels que soient les motifs qui inclinent à diminuer les densités de plantations et les résultats économiques que l'on attend, il est nécessaire de retenir qu'ils entraînent un manque à gagner.

Pour illustrer ce qui précède un vigneron possédant 40 à 50 ares plantés à 0m.50 × 0m.50 récolterait autant de degrés-hectolitres, qu'un autre vigneron cultivant un hectare de vignes disposées à 1,50 × 1,50. C'est ce que montre l'expérience.

2° Mais les résultats, tels qu'ils sont rapportés, ne permettent pas d'autre interprétation générale. Encore celle qui précède mérite-t-elle d'être accueillie avec circonspection. Rien n'empêchait l'expérimentateur de laisser aux souches de telle parcelle de son choix une charge dis-

(1) Branas, Bernon et Levadoux. — Eléments de viticulture générale, 1946.

proportionnée en vue d'obtenir un résultat déterminé. Rien ne garantit non plus que, sans vouloir ainsi « modeler » à son gré les résultats de l'expérience, il n'ait pas, à son corps défendant, appliqué à certaines parcelles des charges exagérées ou bien insuffisantes ; dans l'un comme dans l'autre cas la valeur des résultats obtenus prête à discussion.

Ce qui montre qu'il en est ainsi bien que, on se hâte de l'affirmer, l'expérimentateur ait été ici de bonne foi, c'est l'irrégularité des récoltes obtenues sur les trois parcelles, pourtant semblables, disposées à 1,50 × 1,50 (G. O. V.).

Récolte des parcelles G.O.V. (1,50 × 1,50).

	1947		1948	
	Hl/Ha	Degré	Hl/Ha	Degré
G.	59.5	9.7	59.4	10.3
O.	68	8.6	102.8	9.5
V.	43.2	10.7	65.8	9.9

Cette irrégularité diminue incontestablement la valeur des résultats obtenus, qui ne peuvent, tout au plus, que donner une idée générale du phénomène observé sans permettre son étude précise.

La connaissance de l'équilibre végétatif de l'Aramon permet, par contre, une telle étude.

III. — Puissance des souches et densité de plantation

On peut caractériser la puissance des souches par leur *expression végétative Ev* ; cette donnée a été définie ailleurs.

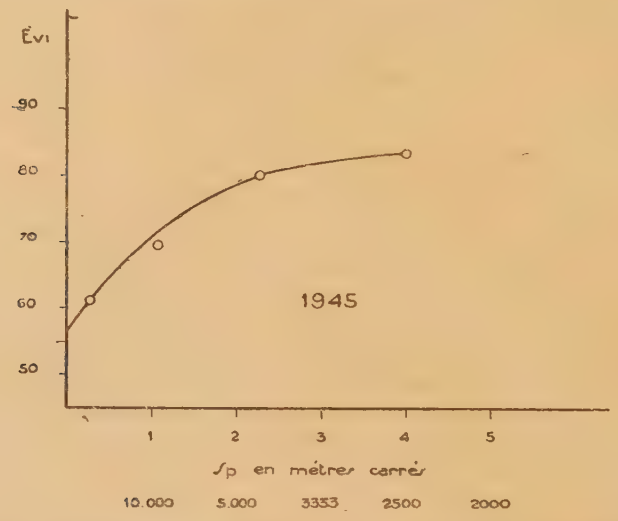

La valeur moyenne de Ev dans les six parcelles étudiées a été la suivante au cours des 4 années d'observation des résultats.

Désignation	Désposition	Densité	Ev. moyenne 1945	1946	1947	1948
U.	0,50 × 0,50	40.000	61.8	53.9	56.6	58.3
B.	1,00 × 1,00	10.000	70.9	75	68.1	75.2
G.	1,50 × 1,50	4.444	79.7	75	86.7	98.1
O.	—	—	81.4	80.2	84.2	103.8
V.	—	—	79.3	81.4	86.1	88.8
Moy. G. O. V. .	—	—	80.1	78.9	85.7	95.2
L.	2,00 × 2,00	2.500	83.5	82.9	100.4	111.1

Il a été montré ailleurs (1) que, dans un milieu et pour une année donnés la variation de *Ev*, en fonction de la surface théoriquement occupée par une souche Sp (Sp = 10.000 m² : densité) s'inscrivait sur la courbe suivante :

$$\log \frac{\text{Ev Max.} - \text{Ev}}{\text{Ev Max.} - \text{n}} = \text{n'Sp}.$$

Pour les 4 années d'observations, on obtient les valeurs suivantes de Ev Max. n et n'.

	1945	1946	1947	1948
Ev. maximum.	84.5	83.1	114.5	133
n.	56.5	43.9	46.2	53
n'.	0.317	0.634	0.168	0.149

Les figures 2, 3, 4, 5, montrent que les valeurs observées de *Ev* s'inscrivent sur ou près de la courbe calculée. Les règles de la variation de Ev, que nous avions établies en 1946, reçoivent ainsi une confirmation: Elles permettent quelques constatations.

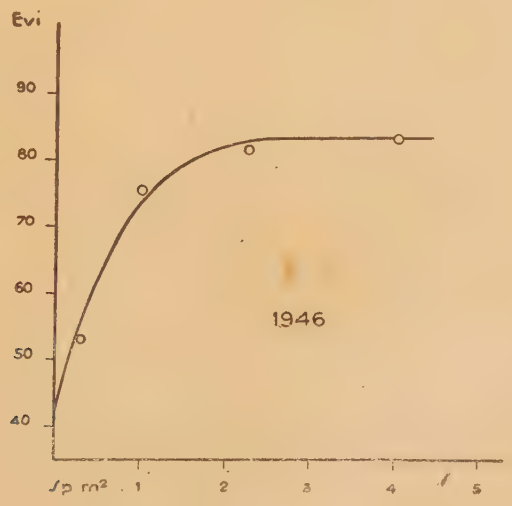

(1) Branas, Bernon et Levadoux. *Op. cit.*

Ev. Max. désigne la puissance et les possibilités de production d'une souche lorsque *Sp* devient infiniment grande ; pour fixer les idées, on dirait qu'il en serait ainsi lorsque un seul individu occupe tout un hectare.

Il y a lieu de constater que *Ev. Max.* croît au cours des années d'expérience, parce que, probablement, le système radiculaire des jeunes plantes continue à s'étendre en surface et en profondeur. L'extension du système radiculaire, bien que devenant de plus en plus faible, ne s'arrête que lorsque la plante meurt ; on devrait donc s'attendre à un accroissement homologue de *Ev. Max.* si aucune cause d'affaiblissement n'intervenait. Mais le vieillissement des plantes dont le mécanisme est connu (1), on doit prévoir le moment où le vieillissement compensera les gains annuels et, également, celui où il les dépassera.

n désigne la plus faible valeur que peut prendre *Ev* lorsque la surface

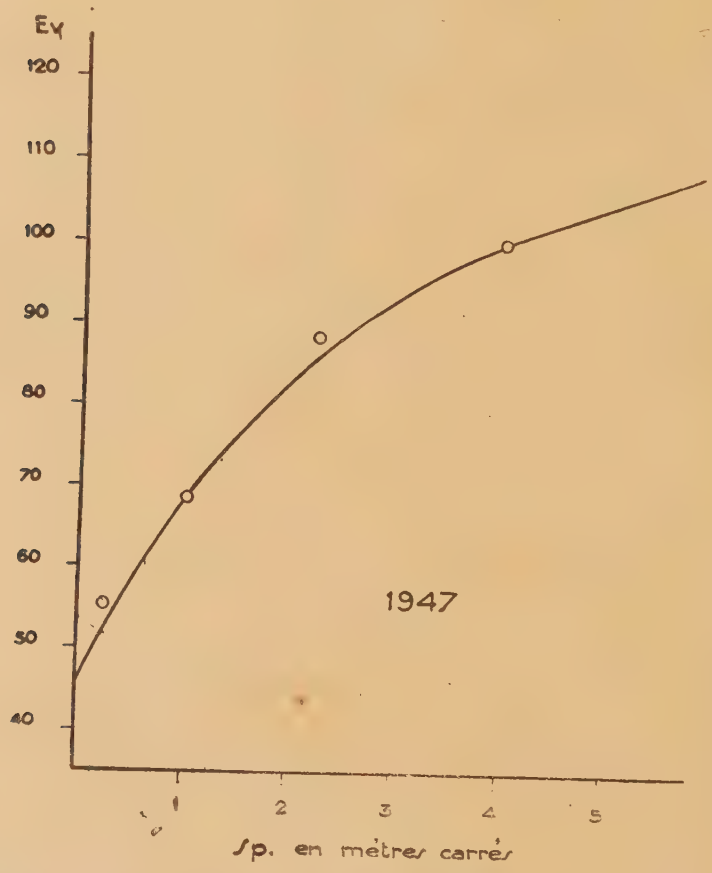

occupée devient presque nulle. Il n'est, en effet, nullement paradoxal que les plantes puissent vivre si rapprochées qu'elles seraient au contact

(1) Branas, Bernon et Levadoux. *Op. cit.*

et formeraient un tapis continu : dans ces conditions, les racines peuvent encore s'enfoncer...

On doit relever que *Ev. Max.* et n. ont des variations presque homologues. Il n'est pas déraisonnable de penser qu'il en est ainsi parce que l'un et l'autre de ces paramètres sont liés au milieu ; cette homologie se poursuivra-t-elle toute la vie des plantes ?

Quand au troisième paramètre *n'*, il nous paraît extrêmement significatif ; lorsqu'il s'élève, le maximum est atteint beaucoup plus tôt, c'est-à-dire pour des densités de plantation plus faibles que dans le cas inverse.

C'est en 1946 qu'il a pris sa valeur la plus élevée ; or, 1946 a été une année sèche au cours de laquelle Ev était, dans quatre parcelles sur six, inférieure à sa valeur de 1945.

Ces données peuvent être grossièrement reliées aux *caractéristiques du milieu*.

1. Dans les terres fertiles, fraîches et profondes (plaines), *Ev Maximum* doit pouvoir prendre des valeurs élevées, ainsi que n. n' doit rester faible.

2. Dans les terres arides et peu profondes (coteaux), le contraire doit être observé.

3. Les porte-greffes vigoureux doivent se comporter comme les terres riches et inversement.

4. Les fumures, lorsqu'elles sont efficaces, ont pour conséquence de déplacer la vigne du coteau vers la plaine ou, encore, en général, vers une meilleure terre.

(à suivre) J. BRANAS

LA NÉCESSITÉ D'UNE PROPAGANDE

Après treize années de travail coordonné, dans quelle situation trouvons-nous la production de la chicorée ? Telle est la question que nous devons nous poser avant de penser à une action spéciale en faveur de la consommation de cette plante transformée en produit utilitaire.

Dès 1936, nous sommes partis avec un enthousiasme et un idéal indiscutables ; nous étions persuadés que nous aurions pu rétablir une situation normale en quelques années et continuer notre effort pour doubler la consommation. La guerre a arrêté ce magnifique élan qui avait été soutenu par les Conseils d'administration des Sécheurs et des Planteurs, dirigés par des présidents éclairés, MM. Lesaffre, Lucien Declemy et Gaston Debavelaère.

La production était passée de 115.000 tonnes de racines vertes à 230.000 tonnes en 1939. A cette époque la situation était très claire : pour augmenter la production, il fallait en même temps augmenter la consommation. Pour atteindre ce but, un troisième groupe intervint, celui des raffineurs, présidé par M. Leroux. C'est ainsi qu'avec l'appui du Gouvernement était constituée une caisse de propagande.

Pendant cinq ans nous avons tenu difficilement, et à la sortie de la guerre nous n'avons pu réaliser tout de suite, pour diverses raisons que

nous n'analyserons pas ici. Le présent, quelques minutes après, n'est-il pas un passé ? Il faut cependant refaire le point.

En 1949, la production de la chicorée s'est relevée et a atteint à quelques hectares près, celle de 1939 (environ 8.000 ha). La sécherie et la raffinerie peuvent effectuer la transformation de la production. Or, il ne semble pas que la consommation puisse l'absorber sans un coup de « fouet » énergique.

Pourquoi ?

Le pouvoir d'achat, le changement de goût, l'habitude de consommer des produits de remplacement, le manque de café et, dans une certaine mesure, le manque de lait, manque qui pourrait reparaître en certaines périodes, alors qu'il y a dix ans, une propagande commune lait-chicorée s'avérait nécessaire pour augmenter la consommation de ces produits, dont les productions n'étaient pas très rentables pour les agriculteurs.

Quelques-uns diront que la réduction de la consommation provient encore du facteur « météorologique », la chicorée se consommant surtout en composition dans les boissons chaudes ; on pourrait leur faire observer que beaucoup d'humains ont constaté que c'était également une denrée qui donnait une boisson très rafraîchissante consommée froide et très appréciée des travailleurs effectuant des travaux manuels pénibles ; nous ajouterons volontiers, car nous en sommes persuadés, qu'elle serait salutaire également aux intellectuels pour calmer certaines fatigues nerveuses, elle leur éviterait certainement des insomnies et des crises de foie.

Agriculteurs, sécheurs, raffineurs, en parfait accord avec l'Administration (Direction de la Production, Service des Recherches — dont la liaison est faite avec les professionnels par M. Martin, directeur des Services agricoles du Nord) ont compris la nécessité de donner à la population un produit de qualité à un prix raisonnable par l'étude de nouveaux procédés de production et de transformation grâce au Fonds de progrès agricole.

Tout ce travail ne serait pas complet si un choc psychologique sur le consommateur n'était produit.

Ce choc, pour être porté, doit résulter d'une grosse propagande, soutenue par une publicité requérant des moyens financiers appropriés.

Le planteur devra verser cette année à la caisse commune 1 % du prix de la racine pour alimenter le fonds de propagande. S'il ne le faisait pas, il risquerait de perdre des pourcentages supplémentaires, par rapport au prix de la betterave, à ceux qu'il pourra peut-être difficilement éviter d'abandonner.

A quoi servirait-il de maintenir un prix si le produit ne s'écoulait pas ? Il faudrait alors recourir à des méthodes qui, en théorie, chatouillent agréablement l'oreille, mais qui, en fin de compte, se retournent toujours contre les agriculteurs.

Nous ne pensons pas que ces derniers en soient déjà au désir de devenir des employés de leurs exploitations ? Leur courage est encore grand ! Ils sont encore trop imbus du sens de la nature, qui comporte l'acceptation d'un minimum de risques, impossible à éviter.

Déjà la presse a informé la population de différentes réunions tenues

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Capital

Les Pressoirs Hydrauliques

MABILLE

sont les

MEILLEURS

et leurs

pompes de compression automatiques

"HYDRÉLASTIC"

Brev. S.G.D.G

SIMPLES ou DOUBLES

RÉALISENT LA PERFECTION

Pressoirs Mabille Amboise

FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS N° 195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

AGENTS POUR LE MIDI DE LA FRANCE

Établ. Henri PUGI, 5, Allées Paul Riquet, Béziers

La Vigne et le Nitrate de Potasse

DES ENGRAIS COMPLEXES

La potasse a pour rôle de neutraliser les acides ; élément de verdeur des fruits, elle est ainsi facteur de maturité. Elle neutralise aussi l'excès nuisible des acides circulant avec la sève dans la plante ; elle est donc un facteur de santé.

Par exemple, MM. Maume et Dulac, de l'Ecole de Montpellier, ont guéri par la potasse la « brunissure » de la vigne, provoquée par l'épuisement en potasse du sol, mais ils ne sont venus à bout de cette maladie qu'après trois ans d'application annuelle de 1.200 kgr. de chlorure de potassium à l'hectare. Dans la relation de leurs essais, ces savants concluent : « A partir du moment où l'équilibre est sensiblement atteint... l'excès de potasse... est non seulement inutile pour une bonne récolte, mais peut bien devenir nuisible... ».

Dans un sol épuisé, il faut par conséquent restituer, par un apport massif, le capital potasse, mais ensuite, limiter ces apports et même équilibrer les effets de la potasse en la complétant par l'azote et l'acide phosphorique.

En prévision d'années peu pluvieuses, on utilisera les éléments fertilisants sous les formes les plus assimilables possibles : acide phosphorique soluble et nitrate de potasse.

Un engrais composé tout fait, ou mieux encore l'Engrais Complexe, appelé ainsi parce qu'au cours de sa fabrication il y a réaction entre ses constituants et formation de nouveaux corps, notamment de Nitrate de potasse, est recommandable.

L'effet des engrais sur vigne sera, en sol normal, rapidement visible ; en sols épuisés, exigeant l'apport massif d'un élément, l'engrais n'agira qu'après plusieurs années, mais ces sols sont rares et demandent une étude particulière.

Quelquefois, on redoute que le pouvoir absorbant des sols n'empêche l'engrais d'aller aux racines de la vigne. Ceci n'est possible que dans les sols épuisés, qui ne cèdent l'élément fertilisant aux racines que lorsque leur propre faim est rassasiée. C'est ce qui a eu lieu pour la potasse dans la vigne d'expérience de MM. Maume et Dulac. Si, dans les sols normalement constitués, le pouvoir absorbant peut freiner la diffusion de l'engrais, il ne diminue pas son assimilabilité. MM. Barbier et Marquis, de la Station agronomique centrale, ont montré par l'expérience que l'acide phosphorique soluble bloqué par le pouvoir absorbant attire à lui les racines, en provoque la multiplication, et finalement passe avec rapidité (51 jours) en presque totalité dans la plante.

Il suffira d'enterrer l'engrais à profondeur suffisante pour qu'avec l'aide d'un travail superficiel du sol l'humidité y reste telle que les racines puissent évoluer.

G. Gaillou,
Ingénieur agronome.

Pour vos **VIGNES**, *vos* ARBRES FRUITIERS
Pour vos cultures exigeantes en POTASSE *employez l'*ENGRAIS
" COMPLEXE C.B. "
Neutre, Soluble, Riche en Nitrate de potasse
Pour toutes autres cultures utilisez le **PHOSAMO**
C^ie^ BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES (Capital 28€ millions)
Agence du Sud-Est : AVIGNON. - Bureau à MONTPELLIER, 6, rue de la République

DE L'ENGRAIS

en voilà

GRATUITEMENT

en recevant

des

GADOUES FRAICHES

elles apportent de

l'HUMUS

A BAS PRIX

C'est UNE BONNE FUMURE

EXPEDITION GRATUITE

avec **RISTOURNES IMPORTANTES** sur le Prix du Transport

Nous consulter également pour **TERREAU** de **GADOUE**
et **ENGRAIS**

Entreprise G. DOBROUCHKESS

1, rue Huysmans — PARIS (VIe)

16, rue Frédéric-Chevillon — MARSEILLE

Trois bons Produits anticryptogamiques :

BOUILLIE MICHEL PERRET 15 % de cuivre métal
VERDET NEUTRE ÉMERAUDE 31,5 % de cuivre métal
SOUFRE AU VERDET MALY 48 % de soufre libre et 2,5 % de cuivre métal

Pour vos traitements généraux ou particuliers demandez les notices spéciales à la
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS SILVESTRE, 26, rue de la République, MARSEILLE

Le CHOLERA
tue vos volailles pendant la
Saison chaude
Protégez-les avec GALLI-VACCIN, préventif et curatif,
utilisé avec succès par des milliers d'éleveurs.
EFFICACITÉ TRÈS RAPIDE - SIMPLICITÉ - ÉCONOMIE
Laboratoires Avicoles du Dr G. LISSOT,
VÉTÉRINAIRE, PACY-SUR-EURE (EURE) - TÉL. 24
— NOTICE ILLUSTRÉE GRATUITE SUR DEMANDE —
Nos produits sont en vente:
Pharmacie DIEUZEIDE, 4, rue Maguelone à MONTPELLIER

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES
Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR
43, Avenue de Lombez. — TOULOUSE — TEL. 385.99
Tous instruments aratoires à traction animale et mécanique :
Brabants, Rasoules, Sous-soleuses, Extirpateurs, Pelles mécaniques

6, Rue de l'Herberie — MONTPELLIER — Tél. 70-23

UN FIL *Seul* SUFFIT

AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE

ÉLECTRIC-CLOTSEUL

Etablissements Le Nourrisseur
30, Bd de Sébastopol, PARIS (IVe).
Demander la notice gratuite

Ne laissez plus abîmer vos plantations par les lapins sauvages,

LE CHASSE-LAPINS

les tient éloignés.

Agent pour le Languedoc :
AUSSET, Rue des Frères-Mineurs, NIMES
Fabriqué par les Produits STICKER, Villeneuve (Gard)

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ

PROVENANT
DU MINERAI NATUREL DE NARBONNE

MINERAI DE SOUFRE DE NARBONNE
NATUREL CONCENTRÉ

DOSAGE 48 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
FINESSE 95 POUR CENT AU TAMIS 200

ASSURENT LA PROTECTION
TOTALE DE LA VIGNE
contre l'Oïdium

PRODUITS FRANÇAIS DE LA
SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue Georges V. — PARIS

BOITE POSTALE 29. — NARBONNE (AUDE)

VIGNES toutes variétés
Prix sur demande
LEMERLE
67, Route de Clisson, à NANTES
Représentants demandés

PORCS 18-50 Kgs 2 000-6.000 francs
500 à vendre à crédit.
Colis franco 6 pesant 9 kg. 9.900 francs
Catalogue gratuit : M. ADOL. A bas (Lot)

par les intéressés, MM. les présidents Poncet, Declémy, Debavelaère, aidés de quelques délégués, qui ont jeté les bases d'une publicité. L'Administration leur accorde son appui ; un jour les consommateurs s'associeront à cet effort, comprenant l'intérêt qu'ils auraient à consommer et à faire consommer autour d'eux un produit nettement français : la chicorée à café. Plus ils en consommeront, plus il sera possible aux producteurs des différents stades de mettre à leur disposition, à un prix raisonnable, un produit naturel éminemment propice au maintien d'une bonne santé.

Henri Demesmay,
Ingénieur agricole.

VITICULTURE ET DÉVALUATION

Tout le monde parle aujourd'hui de dévaluation ; cependant, le terme a donné lieu à bien des confusions — confusion que les passions politiques ou les querelles de personnes risquent d'entretenir et d'aggraver.

Nous nous proposons, dans cette étude, de rappeler la définition de la dévaluation et d'analyser sommairement les conséquences du phénomène en ce qui concerne l'agriculture française et plus particulièrement la viticulture.

Que faut-il entendre par dévaluation ?

A l'origine, c'est-à-dire à l'époque de l'étalon-or, la dévaluation peut être considérée comme un changement de définition de l'unité monétaire qui comportera désormais un poids moindre de métal précieux.

La dévaluation de Poincaré, en 1928, a décidé que le franc, au lieu de contenir 0 gr. 31 d'or, ne contiendrait que 0 gr. 065 de métal jaune. La dévaluation américaine de 1933, qui fut délibérément décidée par le Gouvernement des Etats-Unis, est une opération analogue.

Mais à l'heure actuelle, lorsqu'on parle de « dévaluation du franc », cette expression n'implique aucune référence de métal précieux, car depuis longtemps le franc comme toutes les monnaies nationales (sauf le dollar) est décroché de l'or ; aujourd'hui, par « dévaluation », on désigne, d'une façon générale, toutes modifications du rapport de change des diverses monnaies nationales : par exemple, le 19 septembre dernier, la livre a été dévaluée de 30 % environ par rapport au dollar, cela signifie qu'une livre-sterling, qui s'échangeait avant la dévaluation contre 4,03 dollars, s'échangera désormais contre 2,80 dollars seulement.

La décision de la Grande-Bretagne a eu des répercussions internationales immédiates et considérables, car de nos jours toutes les économies nationales sont solidaires ; de plus, la livre tient une place trop grande dans le monde pour que tout accident qui lui survient ne se répercute pas aussitôt sur les autres monnaies.

En effet, une cascade de dévaluation a suivi celle de la livre. Pour employer un mot à la mode, on pourrait dire que la perturbation monétaire s'est développée « en chaîne » ; et le franc n'a pas échappé à

l'événement. Notre monnaie a été elle aussi dévaluée par rapport au dollar : ce dernier coûtera désormais 350 fr. au lieu de 272 fr.

Il convient cependant de remarquer que la livre a été bien plus fortement dévaluée que le franc. En conséquence, notre monnaie se trouve, depuis cette époque, surévaluée par rapport à la livre. Pour plus de précisions, voici un tableau renfermant quelques changements de parité du franc par rapport à d'autres monnaies nationales :

	Ancien cours en frs	Nouveau cours en frs	Dévaluation par rapport au dollar o/o	Variation par rapport au franc o/o
Livre anglaise	1 096	980	— 30 5	— 10 6
Florin hollandais	102 40	91 95	— 30 2	— 10 2
Escudo	10 80	12 10	— 13 70	+ 11 70
Franc belge	6 2	7	- 12 30	+ 12 90
Dollar U. S. A	272	350		+ 28 60

Conséquences de la dévaluation pour l'agriculture française

On peut se demander en quoi le changement de parité monétaire va affecter l'agriculture de notre pays.

Il est facile de voir que la nouvelle parité du franc a pour effet de diminuer le prix des marchandises françaises pour l'acheteur étranger nanti de dollars, et de relever, au contraire, le prix des marchandises américaines pour l'importateur français qui n'a que des francs comme moyen de paiement. Désormais, une marchandise française coûtera 22 % de moins aux U. S. A. et une marchandise américaine coûtera 28 % de plus en France.

Par contre, vis-à-vis de la zone du sterling, c'est-à-dire pour la Grande-Bretagne et ses Dominions, pour l'Inde, les Pays Scandinaves, etc..., la situation se trouve inverse de la précédente ; les marchandises britanniques seront désormais meilleur marché de 10 % environ pour nos importateurs ; par contre, les exportations françaises vers les pays du sterling seront plus difficiles.

La théorie économique semble donc nous enseigner que les exportations françaises vont être encouragées vers les pays du dollar et entravées vers la zone sterling, alors que nos importations subiront des effets inverses des précédents : nous devrions donc importer désormais davantage de marchandises sterling qui seront meilleur marché et moins de marchandises dollar qui sont plus chères pour nous ; mais le raisonnement précédent, pour être valable, suppose que le mécanisme théorique de l'offre et de la demande peut jouer librement et que les courants commerciaux n'offrent aucune résistance à suivre les impulsions données par les prix.

Or, il n'en est rien, et le schéma théorique précédent se heurte à toute une série d'obstacles qui viennent modifier nos conclusions :

1° Les courants commerciaux sur le plan international subissent bien sans doute l'influence des variations de prix, mais il ne faut pas oublier que depuis quelques années ces courants sont limités par toutes sortes de prohibitions et de contingents qui empêchent presque toujours le jeu normal de l'offre et de la demande de se manifester ;

2° Il convient aussi de noter qu'il est fort difficile de prévoir les incidences de la dévaluation sur le prix de vente d'une marchandise importée, car presque toujours le prix auquel se vend cette marchandise est un prix de péréquation : ainsi, par exemple, le soufre que les agriculteurs français doivent acheter vient pour partie de Sicile et pour partie de la Louisiane, et ce soufre se vend à un prix intermédiaire entre le prix américain relativement bas et le prix italien bien plus élevé.

Il en est de même pour le charbon, qui est vendu à l'intérieur du pays à un prix qui n'est ni le prix de revient français, ni le prix d'importation du charbon anglais ou du charbon sarrois, mais un prix intermédiaire.

3° Il faut encore ajouter que les effets de la dévaluation sur les prix des marchandises importées peuvent être partiellement ou totalement compensés par une variation des droits de douane.

C'est ainsi que la hausse du prix de l'essence, consécutive à la hausse du dollar, peut être absorbée par une réduction des droits de douane, et si les tracteurs Ferguson sont désormais payables en livres, et meilleur marché, la hausse des droits de douane empêchera peut-être aux acheteurs de ces tracteurs de bénéficier de leur réduction de prix.

4° Enfin, il faut bien observer que tout le raisonnement précédent n'a de sens qu'à condition que les prix des marchandises dans les divers pays restent au même niveau et ne soient pas affectés par la dévaluation.

Or, il n'est pas sûr du tout qu'il en soit ainsi ; par exemple, si nous considérons un marché international comme celui du cuivre, la dévaluation aurait eu pour effet de faire baisser le cuivre anglais payable en livre par rapport au cuivre américain payable en dollar, mais aussitôt l'équilibre s'est rétabli par une hausse des cours sur le marché de Londres et une baisse des cours sur le marché de New-York ; c'est ainsi que les cours du cuivre ont suivi l'évolution suivante :

Produits	Marché	Unités	Début septembre	10 octobre
CUIVRE	LONDRES	la t. en livre	107 10	140
	NEW-YORK	lb. en cents	19 62	17 75

Nota. — Il est facile de voir que le prix à Londres et à New-York est le même en francs et que le résultat définitif de la dévaluation pour un acheteur français sera une hausse du cuivre égale environ à 17 % :

$$\left(\frac{140}{107} \times \frac{980}{1096} = 1,17\right)$$

Pour être complet, il convient aussi d'indiquer que l'exécution du plan Marshall vient compliquer les incidences de la dévaluation.

En effet, d'une part, les importations Marshall demeurent possibles quel que soit le taux nouveau du dollar puisque les crédits Marshall ne sont pas modifiés par la dévaluation et que les prix dollar n'ont pas augmenté et ont parfois même légèrement baissé ; par contre, si la masse totale des marchandises Marshall reste la même, l'acheteur de ces marchandises devra les payer plus cher, sur la base d'un dollar à 350 fr. et non plus à 272 fr., et du coup les fonds Marshall (en francs) se trouveront accrus ; cela veut dire que si les viticulteurs français paient désormais plus cher le sulfate de cuivre obtenu dans le cadre du plan Marshall, ce supplément de dépense supporté par le viticulteur français aboutira à un supplément d'investissements, dans la mesure où les fonds Marshall sont affectés aux investissements nationaux.

En d'autres termes, les contre-coups de la dévaluation seront tels que les viticulteurs français supporteront une imposition supplémentaire par l'intermédiaire du cuivre ; cette imposition sera transformée en équipements nationaux (barrages, usines, etc...) et une assez faible partie seulement de la surcharge reviendra à la viticulture par l'équipement coopératif ou la motorisation.

Le cas de la viticulture française

Puisque nous avons déjà parlé de la viticulture, précisons par quelques chiffres les incidences probables que la dévaluation du franc aura sur notre économie viticole.

Demandons-nous d'abord si les ventes des vins français seront stimulées par la dévaluation du franc.

Dans la zone du dollar, il semble bien qu'il devrait en être ainsi puisque les produits français, d'une façon générale, seront meilleur marché. Cependant, l'Amérique n'achète qu'assez peu de vin de France. Plus intéressants seront peut-être les effets de la dévaluation à l'égard du marché suisse ou du marché belge, qui bénéficieront eux aussi d'une prime d'achat sur le marché français.

Par contre, en Grande-Bretagne, le vin français sera désormais plus cher, et la politique d'austérité se trouvera ainsi renforcée par ce renchérissement de nos produits.

Il faut d'ailleurs noter que les exportations françaises de vin ont singulièrement diminué. Déjà, en 1938, la France n'exportait plus que 740.000 hectolitres de vin et apéritifs ; ce chiffre est tombé, pour l'année 1948, à 400.000 hectolitres environ. Jamais, au cours de l'Histoire, les exportations françaises de vin n'étaient descendues aussi bas.

C'est surtout du côté des dépenses des viticulteurs que la dévaluation peut avoir une incidence sensible, et notamment en ce qui concerne deux produits importants pour l'exploitation viticole : le soufre et le sulfate de cuivre.

Rappelons que le soufre brut nous vient des Etats-Unis pour 75 à 80 % et d'Italie, et que le soufre raffiné est vendu finalement à un prix de péréquation.

Avant la dévaluation, le soufre brut des Etats-Unis ne coûtait que 9 fr. 71 le kilo et le soufre italien 17 fr. 67.

Actuellement, le soufre américain vaudrait 13 fr. et le soufre italien 22 fr. : il y a donc une certitude absolue de hausse sur le prix du soufre brut, quelle que soit son origine, mais il est bien évident que le calcul du prix comporte une inconnue, car ce prix sera d'autant moins élevé que l'on importera davantage de soufre des Etats-Unis.

Le problème est encore compliqué par l'existence de stocks importants de soufre : 35 à 40.000 tonnes environ qui ont été achetées aux anciens prix et dont l'utilisation (si ce soufre est réservé aux agriculteurs) atténuera sensiblement les influences de la dévaluation sur le prix des soufres de la campagne prochaine.

Les experts estiment que l'agriculteur français supportera pour la campagne prochaine un supplément de dépense de l'ordre de 100 à 120.000.000 de francs, dû à la hausse des prix des soufres. (1)

Le sulfate de cuivre est obtenu à partir du cuivre et de l'acide sulfurique. Le prix de l'acide sulfurique ne devrait pas, semble-t-il, augmenter d'une façon considérable, car une partie des pyrites vient du Portugal et d'Espagne, mais la plus grosse partie des pyrites importées vient de Chypre, et ces dernières, payées en livres, coûteront moins cher, si les premières, payées en escudos, subissent une légère augmentation.

De plus, des contrats assurent le ravitaillement de la France jusqu'à la fin de l'année. Il semble donc que l'acide sulfurique ne devrait pas augmenter de prix avant janvier 1950.

En ce qui concerne le cuivre, les importations sont faites en France par le Groupement d'Importation des Métaux (G. I. R. M.), qui distribue ensuite les matières premières entre les industries intéressées.

Nous recevons le cuivre en grande partie de la zone dollar et aussi d'autres pays comme la Belgique. D'un côté comme de l'autre, la dévaluation joue à notre détriment.

N'oublions pas, cependant, que le cuivre n'intervient que pour partie dans le sulfate de cuivre, c'est-à-dire qu'une tonne de métal permet d'obtenir 4 tonnes de sulfate de cuivre, ce qui atténue l'effet de la hausse sur le produit définitif.

D'autre part, la France a des stocks importants achetés aux anciennes parités, et même une partie de ces stocks a été acquise en été dernier, au moment où le cours du cuivre était descendu à 114 fr. le kilo.

Les experts estiment que les stocks achetés à bon marché permettent de couvrir les 2/3 des besoins de la campagne future, ce qui permet une baisse de l'ordre de 4 % du prix du sulfate de cuivre, baisse effectivement annoncée par les Pouvoirs publics.

Mais les incidences de la dévaluation se feront sentir à partir du mois de février, sur la tranche supplémentaire de sulfate de cuivre qu'il sera indispensable de fabriquer avec du cuivre à 140 ou 150 fr. le kilo.

Les experts estiment qu'il y aura pour la viticulture une charge supplémentaire de ce fait de 100 à 150 millions de francs. (2)

Il faudrait encore étudier les conséquences de la dévaluation sur d'autres chapitres de l'économie viticole (nitrate, tracteurs, aliments du

(1) Renseignements communiqués par la C. G. A.

(2) Il faudrait déduire de cette surcharge le gain procuré présentement aux viticulteurs par l'abaissement de 4 % du prix du sulfate de cuivre.

bétail) ; mais, pour nous en tenir simplement aux deux points analysés ci-dessus, il semble que la dévaluation de septembre 1949 surchargera la viticulture d'un supplément de dépense de l'ordre de 200 à 250 millions, ce qui est en somme assez limité, puisque cela fait environ 4 à 5 francs par hecto sur une récolte de 50 millions d'hectolitres.

En conclusion, il semble que la dévaluation de septembre 1949 n'aura sur l'économie viticole française que des conséquences fort limitées ; elle surchargera légèrement son prix de revient, elle favorisera semble-t-il nos exportations vers certains pays, mais il faut se garder de toute illusion à ce propos, et il serait vain d'espérer un élargissement sensible et immédiat du débouché extérieur.

Jules MILHAU,
professeur à l'Ecole nationale d'Agriculture
et à la Faculté de Droit de Montpellier.

QUI EST RESPONSABLE EN CAS D'INCENDIE
D'UN BIEN RURAL DONNÉ A BAIL

Une affaire jugée récemment par un Tribunal paritaire cantonal risque de faire un certain bruit, car la solution donnée, si elle n'est pas réformée par les juridictions supérieures, va amener sans doute un revirement de jurisprudence dans une matière qui semblait jusqu'à présent définitivement fixée.

Il s'agit de déterminer qui est titulaire de la responsabilité en cas d'incendie d'un bien rural donné à bail, l'article 41, alinéa 2, du statut du fermage porte qu'en cas de sinistre, ni le bailleur, ni les compagnies d'assurances ne pourront invoquer un recours contre le preneur, s'il n'y a faute grave de sa part. Donc désormais, pour que le bailleur puisse rendre le preneur responsable de l'incendie des bâtiments, il doit prouver que ce preneur a commis une faute, et la loi précise même une faute grave, l'expression est vague, et permet une appréciation « in concreto ». Et c'est précisément à l'occasion de cet article 41 que nous signalerons un jugement dont les attendus sont assez étonnants du point de vue des principes juridiques.

Le 27 août 1948, alors que le sieur B... travaillait à 300 mètres de la ferme qu'il exploite et où il demeure, son épouse, après avoir fermé à clé derrière elle la porte de son habitation, a quitté les lieux pour se rendre avant le déjeuner au village voisin, laissant dans la cour de la ferme et sans surveillance le jeune P... V..., âgé de 7 ans, et, dit le jugement, « tetu, mais ne semblant pas particulièrement vicieux », qui passait ses vacances au domicile des époux B... Une heure environ après le départ de la dame B..., et avant son retour, jouant avec des allumettes qu'il s'était procuré à l'insu de ses hôtes, cet enfant mit volontairement le feu à un tas de paille se trouvant dans l'établissement sur la cour, dont la porte n'était pas close et où il avait pénétré. L'incendie se propagea aux bâtiments d'exploitation dont une partie fut détruite.

A la suite de ces faits, le propriétaire bailleur, estimant à 307.750 fr. le préjudice qui lui avait été ainsi causé, demanda remboursement de cette somme au preneur qui « aurait commis une faute grave en laissant sans surveillance un enfant de 7 ans et têtu, en liberté dans sa ferme ». Autrement dit le bailleur essayait de se retourner contre le preneur en faisant usage de l'article 41, et en prétendant qu'en l'espèce il y avait eu faute grave.

Le rôle du tribunal semblait tout tracé : il fallait apprécier s'il y avait eu faute du preneur et si cette faute était ou n'était pas grave. A la suite de quoi la solution eut été aisée et non critiquable, juridiquement du moins.

Or, le Tribunal prit le soin d'entourer son jugement de toute une série d'attendus, presque inutiles semble-t-il, et en tous cas innovant dangereusement en matière d'appréciation de responsabilité. En effet, le Tribunal paritaire estime que « l'article 41 a été introduit par voie d'amendement adopté sans discussions et après que son auteur eut déclaré « qu'il garantit la tranquillité des fermiers et métayers sans faute grave de leur part » ; qu'ainsi le législateur qui a limité les droits du bailleur et les a confondus avec ceux des Compagnies d'assurances et qui a créé en faveur des exploitants de biens ruraux un droit nouveau contraire à l'article 1733 du Code civil a, ainsi qu'il résulte des débats parlementaires, voulu protéger largement le preneur et qu'il apparaît qu'*il doit être entendu par fautes graves celles intentionnelles, dolosives ou inexcusables* exigées par les diverses lois concernant les assurances pour faire supporter par celui qui les a commises la réparation d'un dommage aux lieux et places de celui qui, en général, est légalement obligé ».

Une fois ces principes posés, le Tribunal conclut : « Dans ces conditions, le fait reproché aux époux B... d'avoir momentanément livré à lui-même dans la ferme le jeune P... V..., cependant qu'aucun péril n'était patent, ne saurait être considéré comme une faute grave au sens de la loi du 13 avril 1946. En la cause, il est même flagrant que le dame B... a seulement agi comme il est fait communément par les cultivateurs, dont la tranquillité ne serait évidemment pas garantie s'ils étaient tenus de prendre des précautions inhabituelles à la campagne, où il n'est pas de coutume de maintenir sous surveillance effective et ininterrompue un enfant même têtu, s'il n'a jamais manifesté de penchant pernicieux et si un danger n'est pas prévisible ».

Il n'est certes pas dans notre intention de nous placer sur le terrain des faits et d'étudier, même brièvement, si les coutumes ne sont pas les mêmes à la campagne qu'à la ville : peut-être même l'argumentation matérielle du tribunal est-elle irréfutable.

Cependant, si l'on envisage le jugement rendu sous l'angle juridique, il contient un attendu absolument contraire à la jurisprudence en vigueur en la matière jusqu'à aujourd'hui. En effet, la décision rapportée établit entre la *faute grave* prévue seulement par la loi (art. 41, al. 2) et *la faute intentionnelle dolosive ou inexcusable* une assimilation unanimement repoussée (voir spécialement, en matière d'assurances, l'article 17 de la loi du 13 juillet 1930, qui écarte, nonobstant toutes conventions contraires, la garantie des dommages provenant d'une faute intentionnelle ou

dolosive de l'assuré). Il peut en effet y avoir faute grave sans qu'elle soit intentionnelle, dolosive ou inexcusable. En l'espèce, le défaut de surveillance pouvait être admis par le tribunal comme une faute ordinaire ; en ce cas, l'article 41 assurait l'immunité du preneur et le jugement du tribunal paritaire était juridiquement inattaquable. Mais nous ne saurions affirmer qu'il en est ainsi par suite de la malencontreuse assimilation par le tribunal de la faute dite grave aux fautes dites intentionnelles, dolosives ou inexcusables. Aussi il ne nous étonnerait point qu'en appel, ce jugement de première instance soit réformé.

R. MONTAGNE.

UNE MENACE POUR LA RIZICULTURE EN CAMARGUE : LA MOUCHE DU RIZ

On connaît la prospérité des plantations de riz en Camargue et les grands espoirs fondés sur cette culture. Toutefois, la prudence commande de surveiller avec soin l'attaque des parasites possibles. Le but de la présente note est précisément de mettre en garde les intéressés contre les dégâts causés par une nouvelle espèce de Diptère de la famille des Chloropidés.

L'attention des riziculteurs a été attirée, ces dernières années, par la teinte claire que prennent certains épis au moment de la récolte : ils blanchissent et se dessèchent sans porter de grains. L'examen de ces tiges flétries permet de reconnaître des lésions provoquées par des larves de Diptères. Des élevages organisés au laboratoire ont donné l'image le 29 août 1947 (R. Cérighelli).

L'étude de ce Diptère a montré qu'il appartient à la famille des Chloropidés et au genre *Elachiptera* ; mais ses caractères ne correspondaient à ceux d'aucune espèce connue. M. Séguy, qui a bien voulu l'examiner, a confirmé qu'il s'agissait d'une espèce nouvelle et l'a décrite tout récemment sous le nom d'*Elachiptera orizae* Seg. (*Bull. Soc. Entom. Fr.*, LIV, 23-24, 1949). Le type provient du domaine de Méjanes, près Albaron.

Les larves de Chloropidés sont bien connues et redoutées pour leurs attaques des tiges de graminées ; beaucoup d'entre elles sont grandement nuisibles aux céréales et plusieurs ont déjà été signalées sur le riz : *Chlorops pumilionis* Bjerk. attaque le riz l'hiver ; sa larve provoque des déformations de la partie supérieure de la tige. *Meromyza saltatrix* (L.), commun dans les prés en France, a aussi été signalé sur le riz (Borodin, 1916). *Elachiptera orizae* est à ajouter à cette liste ; sa biologie est actuellement à l'étude et les résultats de ces recherches seront publiés ultérieurement.

On peut dire, dès maintenant, que l'attaque de la nouvelle espèce dans les plantations de Camargue a été plus importante en 1947 qu'en 1948 ; elle paraît être actuellement en régression et ne semble pas, jusqu'ici, devoir être redoutable. Cependant, il est prudent de suivre attentivement l'équilibre biologique de ce Chloropidé, dont la multiplication pourrait devenir désastreuse pour les riziculteurs.

Jean TIMON-DAVID.

(Faculté des Sciences de Marseille. Laboratoire de Zoologie agricole).

QUESTIONS DIVERSES

Salaire apparent et salaire réel

Nous empruntons à notre confrère, *Le Réveil Économique,* la mise au point suivante :

« Actuellement, le salaire réel n'est pas représenté seulement par la somme nette remise aux ouvriers à chaque paie, mais encore par les avantages indirects communément appelés « charges sociales ».

Ces charges sont, en moyenne, de 43 % des salaires, à quoi on doit ajouter la retenue de 6 % en faveur des assurances sociales sur le bulletin de paie du salarié. C'est-à-dire qu'en fait le *salaire réel* comporte deux parts : une part en espèces qu'on remet au salarié immédiatement ; une part qui est mise en réserve *à son profit,* dans la caisse patronale pour les congés payés, dans les caisses des organismes sociaux et de l'Etat pour les allocations familiales, la Sécurité sociale, l'impôt cédulaire.

C'est de ce fait qu'il faut tenir compte :

1° lorsque l'on compare les salaires anciens avec les salaires actuels ;

2° lorsque l'on évoque le rapport « Salaires-Prix », car cette part de *salaire différé* intégrée dans les prix de revient se répercute fatalement sur le consommateur.

Cette réalité échappe au salarié parce que son bulletin de paie n'en fait pas mention. Ce qui est d'ailleurs regrettable. Elle mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle est de nature à dissiper une équivoque et à orienter dans un sens d'apaisement les futures discussions sur les conventions collectives. »

G.

—«o»—

Nous ne produirons jamais assez de potasse

Des esprits timorés s'alarment devant l'effort qu'on fait actuellement pour mettre rationnellement en exploitation nos gisements de potasse, tant alsaciens que pyrénéens, et, devant les chiffres de production envisagés, ils se demandent ce qu'on pourra bien faire d'une pareille quantité. Ce sont les mêmes, il est vrai, qui, il y a quelques années, lors des projets touchant le barrage de Génissiat, se demandaient également ce qu'on allait bien pouvoir faire de cette abondance de courant électrique ! On sait aujourd'hui ce qu'il est advenu, et on sait également que nous serions heureux de posséder deux ou trois Génissiat au lieu de n'en avoir qu'un seul. Pour la potasse, il en sera certainement de même.

Pour le moment, nos mines alsaciennes, quelque peu saccagées par l'occupation et par la libération, ont retrouvé et même dépassé leur production de 1939. C'est maintenant 4 millions de tonnes de minerais bruts qu'elles extraient dans l'année, correspondant à 850.000 tonnes de potasse pure. Les plans en cours, s'il n'y a pas de défaillance, doivent porter ce chiffre à 6 millions de tonnes en 1950. Puis, avec les nou-

veaux équipements qu'on attend d'Amérique, on doit arriver à 2 millions 1/2 de tonnes de potasse pure en 1957.

Pour les mines du Boudigot, dans les Landes, qui sont encore en voie d'organisation, on ne donne pas de chiffres précis, mais déjà la période de préparation dans laquelle elles se trouvent permet de livrer à l'agriculture régionale 3.000 tonnes par mois de sylvinite à 12-15 % de potasse pure. Comme les ressources s'y avèrent considérables, nul doute que les travaux y soient poussés rapidement pour entrer au plus tôt dans la véritable période de production.

Les pessimistes en question basent leurs appréhensions sur les chiffres de la consommation française qui, en 1938, étaient de l'ordre de 300.000 tonnes par an de potasse pure. Evidemment, si les besoins ne devaient pas grossir, ils auraient partiellement raison ; mais déjà, pour 1947 et 1948 il y a progression sensible et encore la demande n'a pas été satisfaite, loin de là, les produits étant toujours contingentés. L'agriculteur français, d'une façon générale, a parfaitement reconnu les avantages qu'il pouvait retirer des sels potassiques et ne demande qu'à les employer en plus grande quantité. Il a de la marge devant lui s'il veut se mettre au niveau de son collègue allemand qui en consomme dix fois plus en moyenne, sans parler du cultivateur hollandais, pour lequel il faudrait dire vingt fois au lieu de dix.

Deux raisons freinent actuellement la consommation paysanne française : les restrictions dont nous avons parlé plus haut et les prix parfois trop élevés. La première est en voie de disparition complète ; donc, n'en parlons plus. Quant aux prix, on peut sérieusement espérer de les voir baisser. D'abord, parce que l'exploitation plus massive et plus rationnelle qu'on nous promet en Alsace doit avoir forcément une répercussion sur les prix de revient ; ensuite, toujours en Alsace, on va remplacer les usines thermiques à chlorures par des traitements à l'aide de la flottation et de la lévigation qui consomment infiniment moins de charbon ; donc, amélioration encore des prix de revient.

D'autre part, pour les régions du Sud et du Sud-Est, où les frais de transport des produits alsaciens en augmentent démesurément les prix, cet inconvénient disparaîtra avec la production landaise.

Il ne faut pas oublier, non plus, que notre économie nationale a un besoin impérieux de matières susceptibles d'être exportées et que les sels potassiques sont tout indiqués pour cela, vu leur rareté relative dans le monde. En effet, en Europe, si on excepte les mines allemandes et les mines espagnoles, sises également sur le versant pyrénéen, les autres productions n'entrent guère en ligne de compte.

On a calculé que si les principaux pays agricoles employaient à l'hectare de terres cultivables seulement la quantité qu'utilisait l'Allemagne avant la guerre de 1914, il faudrait extraire plus de 7 millions de tonnes de potasse pure par an.

On peut donc sans crainte accroître la production française dans les proportions indiquées plus haut ; on devrait même, dès maintenant, s'occuper de l'extension du bassin potassique pyrénéen, qui n'est certainement pas limité au gite actuellement connu au Boudigot. Par divers forages faits pour le sel ou pour le pétrole on sait, d'une façon certaine, que les sels potassiques existent à Peyrehorade, à Oraas, à Salies-de-

Béarn et en d'autres points encore ; on n'y a pas apporté suffisamment d'attention quand la sonde les a traversés, il faudrait donc les revoir à nouveau. Car, de l'avis de certains géologues, tout permet de supposer au long des Pyrénées un vaste bassin à potasse qu'on pourra mettre en parallèle comme importance avec le bassin alsacien.

V. Charrin.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Manifeste *de la Confédération européenne de l'agriculture :C. E. A., aux agriculteurs de l'Europe.* — L'agriculture européenne s'est groupée en une union : la Confédération européenne de l'agriculture, C. E. A. Les buts de la C. E. A. sont avant tout d'accroître l'apport de l'agriculture à l'alimentation des peuples par une exploitation intensifiée ; d'améliorer les conditions d'existence des agriculteurs ainsi que des ouvriers agricoles ; de consolider et d'accroître la propriété paysanne ; d'augmenter la fertilité des sols par une agriculture rationnelle.

Cependant, les biens les plus élevés que doit sauvegarder le paysan sont la famille, la liberté religieuse, la liberté de pensée et la liberté de parole.

Pour maintenir une population agricole saine, la protection officielle, alliée à une orientation de marché, est nécessaire au même titre que l'organisation coopérative. Cependant, tant l'une que l'autre doivent respecter la liberté du paysan et de son exploitation.

Nous rejetons toute étatisation de l'agriculture, de même que la constitution de corporations villageoises dirigées par l'Etat. Nous travaillerons en faveur du maintien d'une population agricole indépendante, d'exploitations autonomes, d'associations et de coopératives libres. Une tâche essentielle de la Confédération européenne de l'agriculture sera de propager ces vues et d'atteindre cet objectif.

Nous invitons tous les agriculteurs de l'Europe, de même que leurs coopératives et associations de toute nature, à travailler en s'inspirant de ces principes, de ces idées et de ce programme pour le bien-être de l'agriculture, du pays, de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE

René Cercler. — **Problèmes agricoles.** — Les Editions internationales, 47, rue Saint-André-des-Arts, Paris (6me). — Prix : 450 fr. Franco : 490 francs. Ch. postal Paris 1568-85.

« A l'heure actuelle, trois questions dominent les débats ouverts autour des problèmes agricoles : production, prix, orientation de notre agriculture. Les deux premières préoccupent directement à la fois producteurs et consommateurs, c'est-à-dire la nation tout entière...

« Il est d'ailleurs à remarquer, et à regretter, que l'intérêt et même, dans certains cas, la passion, soulevés par ces questions sont généralement inspirés par des considérations à courte vue plutôt que par une juste notion du bénéfice permanent des uns et des autres...

« Si producteurs et consommateurs n'ont pas toujours assez de sagesse ou de clairvoyance pour dégager les principes de leurs propres et véritables intérêts qu'ils croient communément opposés, *a fortiori* se révèlent-ils, dans l'ensemble, incapables de s'élever à une conception de l'intérêt général. Il est certes d'heureuses exceptions à cet état d'esprit, mais trop rares malheureusement pour avoir une influence décisive.

« Le pire, sans doute, est que ceux qui ont, par définition, la responsabilité d'harmoniser de tels conflits et de se placer sur un plan supérieur, semblent eux-mêmes avoir renoncé à départager les parties et, ce qui est plus grave encore, paraissent avoir accepté de sacrifier l'avenir à l'immédiat... »

Ainsi s'exprime l'auteur, M. René Cercler, dans les « Perspectives » qui tiennent lieu de préambule à son étude. Et il relève que l'antagonisme entre producteurs et consommateurs, au lieu d'être tempéré et apaisé par l'arbitrage de l'Etat, se trouve prolongé et entretenu dans les conseils gouvernementaux.

La politique de bascule entre liberté et contrainte, revalorisation des prix et compression a en tout cas réussi à faire augmenter les prix et faire disparaître les denrées. Et les craintes d'ordre monétaire n'ont pas rendu facile le maniement délicat des masses paysannes qu'inquiètent aussi les conséquences de la concurrence étrangère.

D'année en année, nous payons l'imprévoyance de l'année précédente.

Et M. René Cercler souligne qu'on ne saurait trouver rien d'efficace dans les mesures prises depuis la Libération pour l'aménagement de la production agricole.

Dans cet intéressant exposé de 240 pages, l'auteur examine les possibilités de cet aménagement et pose comme problème essentiel le choix entre une politique agricole axée sur la mystique du « produit » — qui, fatalement, brime l'individu — et une politique plus humaine où, dans un climat de liberté, le sort du producteur primerait celui du produit.

BULLETIN COMMERCIAL

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne : insuffisance d'affaires, pas de cote. — Lézignan-Corbières : insuffisance d'affaires, pas de cote. — Narbonne : 8°5 : 400 fr. ; 9°5 à 11° : 380 fr.

Gard. — Nîmes : 8°5 à 11° : 395 à 375 fr.

Gironde. — Vins de consommation courante : vin rouge : 3.800 fr. le degré-tonneau ; vin blanc : 3.500 fr. le degré-tonneau.

Hérault. — Béziers : insuffisance d'affaires, pas de cote. — Montpellier : insuffisance d'affaires, pas de cote. — Sète : vins de pays : sans changement ; vins d'Algérie : 11° à 13° : 440 à 470 fr.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan : insuffisance d'affaires, pas de cote.

Vaucluse. — Avignon : insuffisance d'affaires, pas de cote.

Beaujolais, Mâconnais : V. R. et V. B. : insuffisance d'affaires, pas de cote.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

La S. N. C. F. communique : A partir du 15 novembre 1949, une navette autorail sera créée entre Alès-La Levade et retour dans l'horaire ci-après : *Aller :* Alès 3,50 ; Tamaris 3,54-55 ; Malbosc 4.04-05 ; Grand'Combe 4.13-14 ; La Levade, arr. 4.19. — *Retour :* La Levade 22-58 ; Grand'Combe 23.02-23.03 ; Malbosc 23.08-23.10 ; Tamaris 23.19-23.20 ; Alès, arr. 23.24.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

Une rente servie gratuitement...

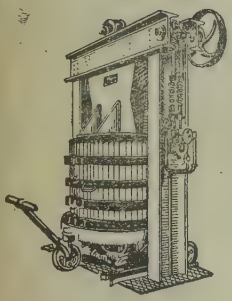

- PRESSE HYDRAULIQUE -
"TITAN"

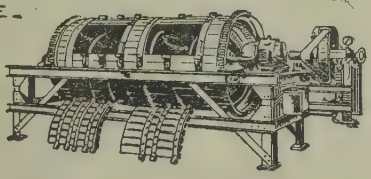

- PRESSE HYDRAULIQUE A REBÉCHAGE AUTOMATIQUE -

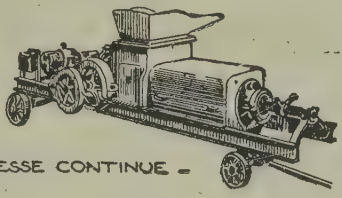

- GROUPE MOTO PRESSE CONTINUE -

par les **PRESSOIRS COLIN** -

— 27 Rue J.J. Rousseau - Montreuil/s/bois. Seine.

- Téléphone : AVRon 25-15 & 16 -

---

grâce à : Totalité des jus extraits..
Qualité des jus obtenus..
Facilité de la vinification..

LE
TRACTEUR VIGNERON TV 98
FAURE-URANUS
à chenilles protégées

est maintenant fabriqué en série

dans ses usines de St-CHAMOND (Loire), par la

Cie des FORGES & ACIÉRIES de la MARINE et d'HOMECOURT

Société anonyme au capital de 737.334.900 francs

Direction générale et Services commerciaux :

12, rue de la Rochefoucauld, 12 -:- PARIS (9e)

Téléphone : Trinité 81-50

Concessionnaire exclusif pour le Midi de la France :

U.C.A.S.O.

14, rue Alexandre-Fourtanier -:- TOULOUSE

Téléphone : 246-41

ACHETEZ votre TRACTEUR à CRÉDIT

Remboursable sur plusieurs récoltes

Ce que nous avons fait pour d'autres

Nous pouvons le faire pour Vous

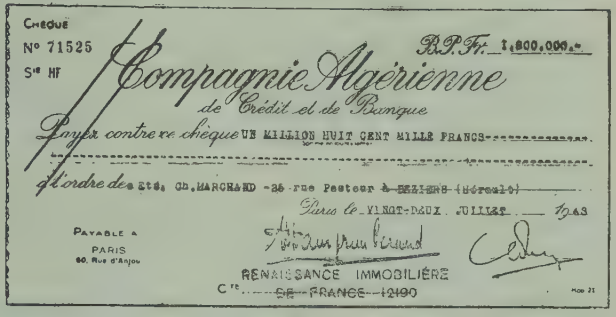

LA RENAISSANCE IMMOBILIÈRE DE FRANCE

Société anonyme -- Capital : 10.000.000 .

— Prêts amortissables à long terme —

Direction régionale : S. A. ROUQUETTE, 2 bis, Passage Bélugou, MONTPELLIER

Pépinières Joseph GOYARD

MAISON FONDÉE EN 1900

Établissements avec Directions autonomes à :

EPERNAY (Marne). Téléph. 3-11.
ESSEY-LES-NANCY (M.-et-M^lle). Téléph. 49 98.
MAISON-CARRÉE (Alger). Téléph. 752-44.
AIN-TEMOUCHENT (Oran). Téléph. 0-36.
EL-KSEUR (Constantine). Téléph. 0-17.
TUNIS, 10, rue Jean-le-Vacher. Téléph 21-18.
BOUFEKRANE-MEKNÈS (Maroc). Téléph. 0-07.

— Toutes variétés de vignes, greffées et non greffées, garanties —

Champs d'expériences et PRODUCTEURS DIRECTS des meilleurs numéros anciens et nouveaux

IMPORTANTES PEPINIÈRES, 200 Hectares de vignobles et Pieds-mères

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ

PROVENANT
DU MINERAI NATUREL DE NARBONNE

MINERAI DE SOUFRE DE NARBONNE
NATUREL CONCENTRÉ

DOSAGE 48 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
FINESSE 95 POUR CENT AU TAMIS 200

ASSURENT LA PROTECTION
TOTALE DE LA VIGNE
contre l'Oïdium

PRODUITS PRÉPARÉS PAR LA
SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue Georges V. — PARIS

BOITE POSTALE 29. — NARBONNE (Aude)

Pour les vendanges
une benne basculante!

Pour le reste de l'année
avec
le même chassis...
un tombereau
une tonne à eau
une charrette fourragère

SOCIA
15, RUE AUBER, PARIS • OPÉRA 73-70

PEPINIERES RICHTER
FONDÉES EN 1882

MONTPELLIER.
59, Av. du Pont-JUVENAL
TEL: 81-21

BEZIERS
109, Av. G CLEMENCEAU
TEL: 44-33

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

ARD. DIESEL 24 cv. largeur 0m 72 et 0m 78

VITICHENILLE 10/20 largeur 0m 66

incomparables
pour la **viticulture**
font leurs preuves depuis 20 ans

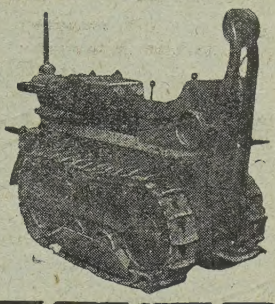

Type NORMAL (chenilles seules)
Type MIXTE (chenilles et pneus)

BAUCHET-TRACTEURS - 1, rue Jeanne-d'Arc, LYON

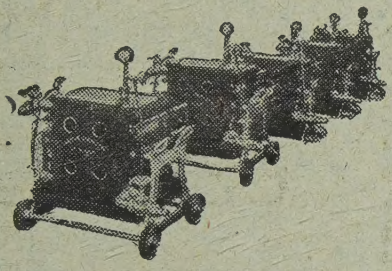

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

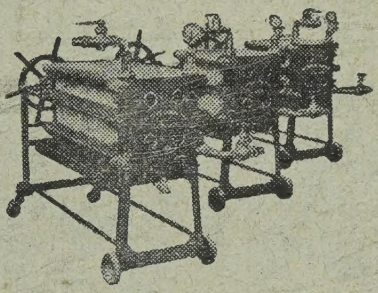

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Representants et Agents dans le sud de la France

Après le SOMAX

la S.M.C. de SAINT-DENIS vous présente

l'APHIDAX

(à base de T.E.P.P.)

qui détruit tous les Pucerons, Psylles, etc...

et

l'INDAX

(à base de Chlordane)

Insecticide Polyvalent

contre : Doryphores, Méligethes, Insectes vivant dans le sol, etc...

69, Rue de Miromesnil, PARIS (8e)

GREFFONS TOUS CÉPAGES..

garantis exempts court noué, provenant de vignes françaises dans les sables fins. Venir les choisir ou les retenir dès maintenant. Ecrire : Régisseur Les SABLIÈRES, VENDRES (Hérault).

Ets SERRADO - Fondés en 1825

S. A. R. L. 1.800.000 fr.

SAINT-THIBERY (Hérault)

MATÉRIEL DE VINIFICATION

"L'INCOMPARABLE"

Breveté S. G. D. G. France et Etranger

FOULOIRS-POMPES type **131-231-331**

POMPE à VENDANGE type **S - 48**

VITICULTEURS !

Les ETABLISSEMENTS de PINS et POUZENC, Usine des Trois Lunes, à MAZAMET (Tarn), sont heureux de vous informer qu'ils livrent, comme par le passé, leur Engrais **Humique** Complet :

HUMOMAZE

dont l'Azote Organique est **dissous** à l'état de **Gélo-peptone.** Cet Engrais, très riche en Humus, ameublit les terres fortes et constitue pour le sol un régulateur d'humidité pendant les périodes de sécheresse. L'Humomaze est un Engrais **vivant** et contient des **ferments** qui favorisent l'assimilation des principes **naturels du sol.** Nombreuses références. **Représentants locaux demandés.**

Pour **tous** renseignements, s'adresser à nos agents :

M. Pierre BRIQUE, 14, rue Tourtel, CARCASSONNE (Aude). Tél. 7-27.
M. Georges LACUBE, 3, rue Courbet, LÉZIGNAN. Tél. 1-47.
M. Baptiste OTTOLIA, 1 *bis*, rue Jacquart, NARBONNE.
M. FERRIÉ Fernand, à ROUVENAC (Aude).
M. Joseph SALASC, 5, rue de la Citadelle, BÉZIERS. Tél. 46-63.
M. TUBERT Roger, 2, rue Maréchal-Joffre, PRADES (P.-O.).
M. CALVAYRAC Marius, à SIRAN (Hérault).

le plus puissant produit de nettoyage

TONILINE

le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville, LYON

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

PLANTS GREFFÉS -- PLANTS RACINÉS

BOUTURES, HYBRIDES

PÉPINIÈRES ASTAY

A **CAROMB** (VAUCLUSE) - **Téléph. 5**

FONDÉES EN 1897 A AUBIGNAN (VAUCLUSE)

Établies depuis 1919 à La Chiffa (Alger)

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

Exiger de votre fournisseur

les Engrais complexes

O.N.I.A.

12, 12-20 et 20, 20-0

qui assurent aux récoltes

ABONDANCE et QUALITÉ

L S

PÉPINIÈRES LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix **d'Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre en particulier

SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc...

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

Votre VIN sera meilleur...

... **Si** vous méchez avec des disques ou des bougies de

SOUFRE GLORIA

... **Si** vous traitez Pyrale, Esca, Coup de Soleil, Apoplexie au

PYRALION

... **Si** vous employez

SUPERPOTASSIQUES
SUPERPHOSPHATES
et **ENGRAIS COMPLETS** des

USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis

MARSEILLE

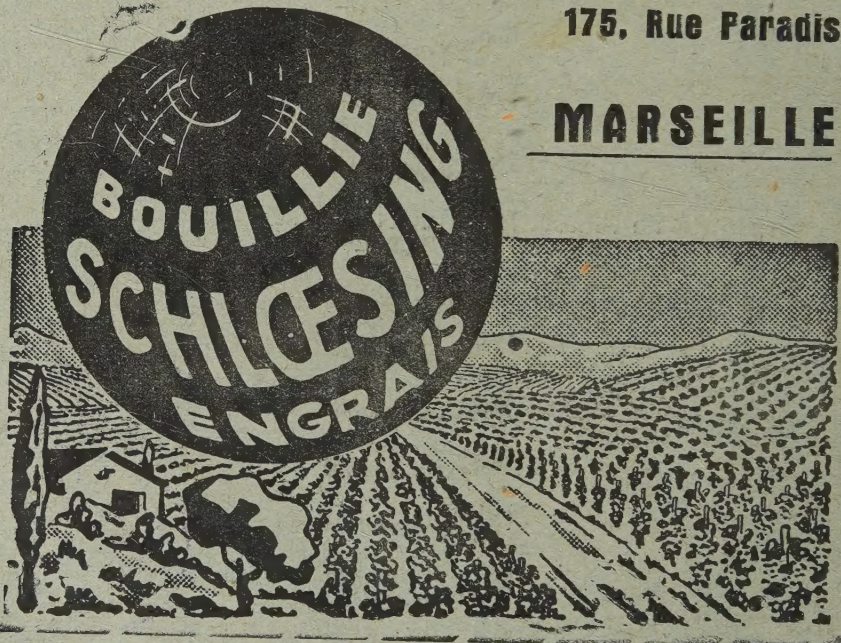

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.